

Modèle de titre d'habilitation électrique

TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

(Extrait de la norme NF C18 510)

Collectivité :

Nom, Prénom :

Service, Poste :

Date d'établissement : Date de validité :

Personnel	Symbole d'habilitation et attribut	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages / installations concernés	Indications supplémentaires

TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

Exécutant				
Chargé de chantier				

TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE

Exécutant				
Chargé de travaux				
Chargé d'intervention BT				
Chargé de consignation				
Chargé d'opérations spécifiques				
Habilité spécial				

Document supplémentaire : Oui - Non

Le titulaire	L'employeur
---------------------	--------------------

AUTORISATIONS OU INTERDICTIONS SPECIALES

.....

.....

.....

.....

.....

Modèle de titre d'habilitation électrique

AVIS

- Ce titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer.
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.
- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée.
- La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Cette habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité. Il doit, en outre, être désigné par son chef hiérarchique pour l'exécution de ces opérations.

CADRE REGLEMENTAIRE

Le titre d'habilitation formalise la reconnaissance, par la collectivité, de la capacité d'un agent à travailler en sécurité sur des ouvrages électriques. Il est établi en tenant compte des éléments suivants :

- La compétence de l'agent (qualification pour les tâches à exécuter + formation théorique et pratique sur la prévention des risques électriques).
- L'aptitude médicale (délivrée par le médecin de prévention).
- Le comportement compatible avec la bonne exécution du travail (déterminé par la hiérarchie).

La collectivité est encouragée à vérifier annuellement la compatibilité des niveaux d'habilitation avec les activités réalisées. Le cas échéant, il conviendra de :

- Former l'agent aux dangers de l'électricité et aux règles de sécurité à appliquer,
- Établir un titre d'habilitation électrique.

CODIFICATION

CODIFICATION :

L'habilitation doit donc reprendre les indications relatives aux activités que l'agent est autorisé à exercer. Elle est symbolisée, de manière conventionnelle, par des caractères alphanumériques et, si nécessaire un attribut :

- le **1^{er} caractère** indique le domaine de tension concerné,
- le **2^{ème} caractère** indique le type d'opération,
- le **3^{ème} caractère** est une lettre additionnelle qui précise la nature des opérations.

SYSTEME DE CLASSIFICATION DES HABILITATIONS ELECTRIQUES

1 ^{er} caractère	2 ^{ème} caractère	3 ^{ème} caractère	Attributs
B : basse tension H : haute tension	O : travaux d'ordre non électrique 1 : exécutant d'opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : opérations sur les installations photovoltaïques	T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre